

>

## RdB - Charte achat 2012

### CHARTE

L'Association Robin des bio souhaite favoriser le développement de la consommation de produits de qualité issus de l'agriculture biologique et source de moins d'impacts sur l'environnement, dans le respect d'une relation équitable avec tous les acteurs de la filière, du producteur au consommateur.

### FOURNISSEURS

L'Association Robin des bio est attentive au choix de ses fournisseurs, sélectionnés sur les critères suivants :

- **durabilité de la relation** : fournisseurs historiques de l'Association
- **indépendance du fournisseur** : non appartenance à une multinationale, pas de partenariat avec la grande distribution
- **militantisme du fournisseur** : démarche responsable et éthique
- entreprise à **taille humaine**
- **bons rapports** : confiance, honnêteté, transparence et respect des engagements mutuels
- facilité de **référencement** et souplesse de fonctionnement
- référencement de **fournisseurs locaux**

### PRODUITS

Les produits sélectionnés par l'Association Robin des bio suivent les cahiers des charges suivant :

- favorise les produits respectant des cahiers des charges encore plus exigeants que ceux de l'agriculture biologique : privilégie, pour les produits alimentaires les labels **Demeter, Nature & Progrès**
- favorise pour les produits cosmétiques les labels **Nature & Progrès, BDIH, Natrue**
- favorise pour les produits d'entretien les labels **Nature & Progrès**
- choix de **fruits et légumes de saison**
- origine des produits : favorise la **provenance locale**
- choix de produits à **marque « fabricant » ou « producteur »** plutôt qu'à « marque distributeur »
- choix de **produits simples** : évite les produits marketés
- **évite la distribution de produits sureballés** : favorise le vrac et les grands conditionnements

### PRIX

L'association est attentive aux prix pratiqués par les fournisseurs dans le souci de rendre le bio **accessible au plus grand nombre**.

